

AVIS PUBLIC

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

(art. 1022 à 1060, Code municipal du Québec)

L'avis public s'adresse aux personnes et aux organismes sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier-trésorier adjoint de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, Me Olivier Milot, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon le Code municipal du Québec, dans la salle du Conseil de la Ville de Victoriaville située au 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville (Québec), **le jeudi 11 juin 2026 à dix heures (10 h) de l'avant midi** pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires avec les intérêts et frais encourus, à moins que lesdites taxes et frais soient payés avant le moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : Pièce d'identité (nom, date de naissance et adresse résidentielle);
Mandat ou procuration (si elle représente une autre personne physique).

Personne morale : Pièce d'identité de la personne qui représente une personne morale;
Copie d'une pièce justificative l'autorisant à agir (résolution, mandat, procuration).

Mode de paiement : Le paiement doit être complet dès l'adjudication et être fait soit par argent, mandat-poste, traite ou mandat bancaire fait à l'ordre de la MRC d'Arthabaska.

Les immeubles seront vendus tels qu'ils se trouvent présentement, sans aucune garantie légale, le tout aux risques et périls de l'acquéreur, avec servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Le directeur général et greffier-trésorier, le greffier-trésorier adjoint ou toute autre personne désignée par résolution pourra faire la vente des immeubles. Les immeubles vendus seront sujets au droit de retrait pendant une période d'un an qui suit le jour de l'adjudication (art. 1057 et suivants du *Code municipal du Québec*). Conformément à l'article 1027 du *Code municipal du Québec*, le présent avis est publié sur les territoires municipaux locaux où sont situés les immeubles annoncés en vente et dans un journal diffusé sur ces territoires, de même que transmis au bureau de la publicité foncière concerné.

La liste des immeubles vendus, jointe en annexe, fait partie intégrante de l'avis public puisqu'elle contient les lots et la circonscription foncière. Il est possible de prendre connaissance de cet avis public au centre administratif de la MRC d'Arthabaska au 150, rue Notre-Dame Ouest à Victoriaville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h et au secrétariat des municipalités locales où sont situés les immeubles annoncés en vente au sein de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, au bureau de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R9 et publié dans le journal La Nouvelle ce 1^{er} avril 2026 et ce 22 avril 2026.



Me Olivier Milot, avocat, OMA
Greffier-trésorier adjoint

LISTE DES IMMEUBLES VENDUS AU 11 JUIN 2026
À DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

Adresse	Matricule	Lots	Taxes municipales	Taxes scolaires	Autres frais
Municipalité du Canton de Ham-Nord					
Joseph Couture 3 ^e Rang Nord Ham-Nord (Québec) G0P 1A0	39010 1286-70-5871	6 079 047 Cadastre du Québec Circonscription foncière de Richmond	102,91 \$	-	167,78 \$
Municipalité de Tingwick					
Société de gestion immobilière MB inc. 163, chemin du Hameau Tingwick (Québec) J0A 1L0	39025 9189-80-7366	5 499 862 Cadastre du Québec Circonscription foncière d'Arthabaska	10 111,25 \$	1 594,86 \$	168,78 \$
Municipalité de Chesterville					
Patricia Lamontagne Yannick Lafontaine 1022, rue du Faubourg Chesterville (Québec) G0P 1J0	39030 0292-34-4754	5 685 267 Cadastre du Québec Circonscription foncière d'Arthabaska	6 788,46 \$	-	168,78 \$
Natasha Laplante Dave Boisvert-Drapeau 507, rue de l'Accueil Chesterville (Québec) G0P 1J0	39030 0292-23-9414	5 144 958 Cadastre du Québec Circonscription foncière d'Arthabaska	3 181,69 \$	68,11 \$	168,78 \$
Municipalité de Saint-Norbert-d'Arthabaska					
Domaine Pépin inc. 33, 6 ^e Rang St-Norbert-d'Arthabaska (Québec) G0P 1B0	39043 9703-95-8447	5 891 849, 5 891 785 Cadastre du Québec Circonscription foncière d'Arthabaska	414,77 \$	2,21 \$	16,78 \$
Municipalité Sainte-Clotilde-de-Horton					
Jean-François Côté 60, rue Principale Ste-Clotilde-de-Horton (Québec) J0A 1H0	39117 0295-75-8413	5 480 916 Cadastre du Québec Circonscription foncière d'Arthabaska	7 666,76 \$	278,58 \$	167,78 \$
Pierre-Paul Morin-Biron 162, route Gélinas Ste-Clotilde-de-Horton (Québec) J0A 1H0	39117 0292-80-6265	5 480 395 Cadastre du Québec Circonscription foncière d'Arthabaska	2 394,05 \$	41,93 \$	167,78 \$
Municipalité de Saint-Samuel					
Éric Brunelle 801, rue des Mélèzes Saint-Samuel (Québec) G0Z 1G0	39130 9901-11-9954	5 445 778 Cadastre du Québec Circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2)	2 702,32 \$	290,01 \$	167,78 \$
Steeve McDonald 308, route 161 Saint-Samuel (Québec) G0Z 1G0	39130 0506-10-5766	5 446 171 Cadastre du Québec Circonscription foncière de Nicolet (Nicolet 2)	3 588,80 \$	-	167,78 \$
Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford					
Éric Houde 660, 1 ^{er} Rang St-Louis-de-Blandford (Québec) G0Z 1B0	39170 1724-81-9640	4 479 063 Cadastre du Québec Circonscription foncière d'Arthabaska	6 324,27 \$	252,98 \$	167,78 \$

Prenez note que certains frais ont été encourus par la MRC d'Arthabaska depuis la préparation de la présente liste. Ces frais, de même que tous les autres qui seront engagés ultérieurement, s'ajoutent aux montants indiqués dans la liste publiée.

Les désignations des propriétés ci-dessus peuvent être consultées au centre administratif de la MRC d'Arthabaska.

Donné à Victoriaville, au bureau de la MRC d'Arthabaska, situé au 150, rue Notre-Dame Ouest, Victoriaville (Québec) G6P 1R9 et publié dans le journal La Nouvelle ce 1^{er} avril 2026 et ce 22 avril 2026.


Me Olivier Milot, avocat, OMA
Greffier-trésorier adjoint



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
486, rue de l'Accueil
Chesterville (Québec) G0P 1J0

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT
DE PAIEMENT DE TAXES**

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, certifie sous déclaration officielle avoir publié l'avis public ci-joint relatif à la vente pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra le 11 juin 2026 en affichant copie aux endroits désignés par le Conseil, entre 8 h et 16 h, le 1^e jour du mois d'avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 1^e jour d'avril 2026.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière